



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération portant sur

LA NOTIFICATION DU LOT 1 DU MARCHE EMPLOI CORSICA MA.R.E.

Séance de l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2021

PRÉSENTS

Monsieur Bernard GONZALEZ - **Préfet des Alpes-Maritimes**

Mme Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Mme Maryline PELOU - inspectrice des finances publiques à la division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse CHALEIL Laurence, COURTADE Anny, ESTIN Max, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

32 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LELLOUCHE Jean-Pierre, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, HOELLARD Michèle, LAPIERRE Nathalie, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, ROSSI Jean-Pierre, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



EN VISIOCONFERENCE

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, **membre du Bureau**

Madame, CALVIERA Stéphanie, CERAGIOLI Geneviève, SALUSSOLIA Brigitte **Membres Élus.**

Messieurs, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MASSÉ Philippe, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, MESSIKA Cyril, PERRY Antoine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, BENMUSSA Thierry, DELAUNAY Bernard, DELHOMME Christian, RASPOR Marc, RIERA Julien **Conseillers Techniques.**

EXCUSÉS

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BREMOND Lydie, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GAMON Christophe, , GENETELLI Patrick, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, MANE Jean, PICHARD MAUREL Corinne, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, SCARAMOZZINO Christine **Membres Élus.**

Mesdames et Messieurs, CASALS Jean, CLARET Christophe, LAVANDET Frédéric, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, COLOMBAN René, GOLDNADEL Franck, GUILLOT Michel, LEVI Jean-Pierre, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, CIPPOLINI Denis, GINO Bertrand, ROUX Robert, **Membres Élus.**

Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, DEGIOVANNI Eddie, NASSIF Anis, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BEHAR Claire, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, DAUFES Eric, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, ROSIER Roch-Charles **Conseillers Techniques.**



CONTEXTE :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie exercent une mission d'intérêt général ; elles représentent les entreprises industrielles, commerciales et de services auprès des pouvoirs publics afin de promouvoir le développement économique.

C'est dans le cadre de ces missions que la Chambre de Commerce de Corse, au travers de ses deux établissements Ajaccio (Corse-du-Sud) et Bastia (Haute-Corse), participent en tant que partenaires, au Projet Stratégique M.A.R.E., approuvé par la Région Toscane avec le décret no. 15796 du 03/10/2017, et financé dans le cadre du Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 (ci-après "IFM 2014-2020");

Par Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée 09/07/2021 la CCI NCA exerce pour la CCI de Corse une mission d'AMO dans le cadre du Projet M.A.R.E.

Au titre de sa mission, la CCI NCA a besoin de lancer une consultation pour les besoins suivants :

- **Lot 1** : Développement d'une plateforme de recrutement "EMPLOI CORSICA M.A.RE"
- **Lot 2** : Un consultant Ressources Humaines Expert dans les métiers bleus et verts
- **Lot 3** : Fourniture d'une API de datas « emplois métiers bleus et verts »
- **Lot 4** : Fourniture d'une API de type Https d'envoi de SMS

L'estimation budgétaire de ces différents lots est la suivante :

- ⇒ Lot 1 : estimation annuelle de 60 000€ HT avec un montant annuel minimum de 50 000,00€ HT et un montant annuel maximum de 75 000,00€ HT ;
- ⇒ Lot 2 : estimation annuelle de 5 000,00€ HT sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 10 000,00€ HT ;
- ⇒ Lot 3 : estimation forfaitaire annuelle maximum de 20 000,00€ HT
- ⇒ Lot 4 : estimation annuelle de 1 000,00€ HT avec un montant minimum annuel de 500,00€ HT et un montant maximum annuel de 3 000,00€ HT

Chaque lot ayant une durée d'un (1) an, reconductible trois (3) fois, le montant maximum de l'opération sur la durée globale du marché est donc de 432 000 € HT.

Au regard des seuils applicables au 1^{er} janvier 2021 relatifs aux procédures formalisées, et l'opération portant sur des besoins relevant de la catégorie des prestations, le marché a été lancé en Appel d'offres ouvert selon les articles L2124-1, L 2124-2 et R.2124-1, R. 2124-2 et R.2161-1, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique et ainsi fait l'objet d'une publicité au JOUE le 03/08/2021 et au BOAMP le 31/07/2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 15/09/2021 2021.

Le Rapport d'analyse concernant les lots 1, 2 et 3 de ce marché sera soumis pour avis, avant notification, à la Commission de la Commande Publique lors de sa séance du 5 octobre 2021.

Concernant le lot 4, l'analyse étant en cours à la date de la séance de l'Assemblée Générale, une autorisation préalable à sa notification sera demandée à la prochaine Assemblée Générale.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,



CONSIDERANT :

- ⇒ **L'article 112.2** du Règlement intérieur de la CCI NCA qui dispose que les marchés formalisés qui ne relèvent pas du fonctionnement courant de la CCI NCA doivent faire l'objet d'une autorisation du Président par l'Assemblée Générale avant le lancement de la procédure, ou **avant leur notification et leur signature avec le titulaire sélectionné** ;
- ⇒ Que dans le cadre de l'exercice de sa mission d'AMOE pour la CCI de Corse, les prestations qui résultent du lot 1 du marché objet de la présente délibération doivent être finalisées au plus tard en décembre 2021, ce qui implique que le lot 1 en question doit être notifié début octobre 2021 ;
- ⇒ Qu'ainsi, la CCINCA a lancé une publication en date du 31/07/2021 et qu'à l'issue de l'analyse des offres concernant les lots 1, 2 et 3, le Rapport d'analyse propose :
 - D'attribuer le lot 1 au candidat ayant remis une offre pour un montant annuel de 55 000 € HT ;
 - De déclarer le lot 2 infructueux ;
 - De déclarer le lot 3 infructueux.
- ⇒ Que la Commission de la commande publique de la CCINCA se prononcera le 5 octobre 2021 sur les conclusions du Rapport d'analyse des offres concernant les lots 1, 2 et 3 avant notification ;
- ⇒ Que ce marché n'a pas été recensé dans la liste des marchés prévisionnels validée par l'Assemblée Générale lors de sa séance du 30 novembre 2020 ;

L'Assemblée Générale DÉCIDE :

- ▶ D'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la notification et la signature du lot 1 de ce marché passé en procédure formalisée au sens de la Commande Publique selon les résultats de l'analyse présentée aux membres de l'Assemblée Générale, et sous réserve d'un Avis favorable de la Commission de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	57		
Votants :	32 (quorum : 29, atteint),		
Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 32	

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 27 septembre 2021

Le Président,

Jean-Pierre SAVARINO